

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'Education Nationale n'a pas connu depuis fort longtemps un rythme et une densité de réformes pédagogiques, structurelles et catégorielles aussi important pour construire sa refondation.

La Refondation de l'école s'est donnée comme priorité, la réussite de tous les élèves. Le primaire en constitue un des axes essentiels. Ceci nécessite la reconnaissance de tous ses personnels et notamment des directeurs d'école.

Pour favoriser cette reconnaissance, notre syndicat des enseignants, le SE-UNSA est co-signataire d'une charte : la Charte fonctionnelle de confiance entre les IEN et les Directeurs ou Directrices d'école.

Dans cette charte, les circonscriptions, tout en s'appuyant sur la réglementation en vigueur, pourront axer leur pilotage sur la confiance faite aux directeurs et aux équipes. L'objectif de la charte étant de mieux articuler les relations entre les directeurs d'école et les IEN. Le SE-UNSA est satisfait de constater l'augmentation de décharge pour les directeurs des petites écoles et des écoles de 8 classes.

Nous savons cependant garder notre esprit critique et faire remarquer que la priorité au primaire ne bénéficie pas de l'ensemble des postes annoncés. On attendait 3000 postes pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ? On arrive péniblement à 1000. On attendait 7000 postes plus de maîtres que de classes ? On en comptabilise 2360. Il va falloir emballer la machine pour atteindre l'objectif final.

Quant aux 30 000 postes créés depuis 2012, ils sont bons à prendre après les suppressions massives qui les ont précédés. Mais là aussi, l'UNSA Education demande à Madame la ministre d'accélérer la cadence.

En ce qui concerne les opérations de carte scolaire dans notre département, l'UNSA Education note avec satisfaction le retour à un « calendrier classique », non impacté et décalé par des élections comme ce fut le cas ces deux dernières années.

S'agissant de la préparation de la rentrée dans le 1^{er} degré, l'UNSA Education tient à réaffirmer ici quelques impératifs pour améliorer la scolarité des élèves de Gironde et les conditions de travail des personnels de l'Education Nationale :

- l'impératif de l'amplification de la scolarisation des moins de 3 ans
- l'impératif de l'amélioration du remplacement
- l'impératif de la formation continue des personnels

Si l'UNSA Education porte une appréciation positive sur la création de 123 postes pour la Gironde, elle constate, une nouvelle fois, que les impératifs sont pénalisés par le retard que ce département accuse depuis ces dernières années en matière de taux d'encadrement. En effet, le P/E prévisionnel à l'issue de cette dotation est de 5,08, encore loin du P/E académique de 5.24 sans parler du P/E moyen national ! La rentrée sera donc sensiblement la même qu'en 2015, 2014, 2013 ... ce dont nous ne pouvons nous satisfaire pour nos élèves. Rappelons qu'à cette rentrée 2015, si les taux d'encadrement avaient légèrement été améliorés pour les écoles des segments 1 et 2, en revanche les écoles des segments 3 ont constaté une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe, de 25.43 en 2014 à 25.58 en 2015, et que globalement sur le département le taux d'encadrement a évolué de 24.62 en 2014 à 24.67 en 2015. Ces taux moyens ne peuvent plus cacher les écoles à plus de 29 élèves par classe qui n'obtiennent pas d'attribution à cette étape de la carte scolaire.

A la lecture du bilan des mesures, les grandes orientations données pour cette carte scolaire apparaissent clairement : suivre les évolutions démographiques locales, poursuivre la mise en place de la loi de refondation (dispositifs moins de 3 ans et « plus de maîtres que de classes »), renforcer le remplacement. Cependant, au regard de la faible amélioration du P/E, la poussée démographique annoncée va utiliser la plus grande partie des moyens ainsi, en éducation prioritaire, 65% des écoles n'obtiendront pas encore l'affectation d'un maître surnuméraire, bien que dans le segment 3, de nombreuses écoles, affichant des prévisions avoisinant ou dépassant 29 élèves par classe, sont sans mesure d'attribution. La dotation positive ne va pas pouvoir soulager toutes les écoles chargées du département.

Concernant les moyens en remplacement, en cette période où le manque de remplaçants se fait sentir dans toutes les circonscriptions, l'UNSA Education s'interroge sur l'adéquation des 15 Brigades supplémentaires avec les besoins véritables, les milliers de journées non remplacées sur une année. La présentation des mesures ne nous permet pas de constater les moyens qui seront dédiés à l'évolution du statut des directeurs qui augmentent la décharge des directeurs des écoles à 2 classes et des écoles à 8 classes. Les moyens de remplacement seront-ils utilisés pour assurer ces décharges ?

Encore une fois, l'UNSA Education déplore que les RASED ne fassent pas l'objet d'une attention plus particulière. Ce sont essentiellement des mesures de redéploiements qui sont proposées et elles ne permettront pas une prise en charge optimale de tous les élèves de Gironde qui en auraient besoin. Dans nombre de secteurs ruraux, les RASED sur les zones isolées sont sinistrés en raison de la dispersion des écoles et de leur éloignement par rapport aux écoles de rattachement des réseaux et la seule aide dont peuvent bénéficier les élèves en difficulté relève dans la proposition d'APC. Sans vouloir trop noircir le tableau, ces secteurs sont également en manque d'offres thérapeutiques dans le libéral. Mais que dire des dispositifs du traitement de la difficulté du type ULIS école qui au regard des besoins de la ruralité sont si peu présents dans les propositions faites. Des élèves ayant pourtant une notification de la MDPH sont en attente de place dans ces structures. Cette situation génère de la souffrance chez les élèves qui ne se voient pas proposer des solutions de nature à les aider, mais également de la souffrance chez les enseignants qui accueillent ces élèves pouvant adopter un comportement très perturbateur en classe. Ce sujet sera d'ailleurs à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Nous ne pouvons non plus nous satisfaire des mesures que vous envisagez pour gérer votre ressource enseignante insuffisante au regard des besoins : gestion contrainte, une nouvelle fois, des temps partiels sur autorisation, des demandes de disponibilité. Seul, le département de la Gironde, dans notre académie, met en place une telle gestion des ressources qui abandonne l'humain. Nous vous l'avons déjà dit, le temps partiel est le seul moyen dont disposent les collègues pour supporter des conditions de travail de plus en plus difficiles, surtout en fin de carrière. Vous refusez ce moyen de prévention dans le même temps où, paradoxalement, vous dégagez un moyen à la prévention avec la création d'un poste de conseiller de prévention à temps plein.

Nous déplorons également que, lors des instances de concertation, dans le cadre du dialogue social (CAPD, CTSD, CHSCTD ...), nos représentants ne soient pas remplacés.

Concernant les règles académiques du mouvement du 1^{er} degré, l'UNSA Education tient à exprimer, à nouveau, son opposition à la multiplication des postes à profil prévus dans notre Académie, multiplication qui ne garantira en rien la qualité du service public d'Éducation.

L'UNSA Education souligne la sous-évaluation des besoins de notre département, et demande un plan de rattrapage d'urgence de 22 postes pour la rentrée 2016. Afin d'améliorer les conditions d'enseignement ce plan d'urgence devra s'accompagner d'un plan de rattrapage de 300 postes. L'UNSA Education s'étonne d'ailleurs du financement par la Gironde d'un ETP pour une décharge au titre du Centre pédagogique IKAS à USTARRITZ, nous n'avons pas les moyens de financer des postes pour les autres départements. L'UNSA Education demande que ce moyen soit utilisé pour la Gironde

Pour finir, l'UNSA Education vous rappelle, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que l'aide administrative, créée en 2007, lors du protocole de direction, ne doit pas être oubliée et que chaque directeur dans le département doit pouvoir en bénéficier.



Les élus UNSA Education,
Evelyne BRUN
Evelyne FAUGEROLLE
Christophe FLOREAN
Cathy GAUDIN
Céline GRAVELLIER
Cédrine SANCIER